



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme IDIART Claudine

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 26 avril 2024

Date d'affichage : 26 avril 2024

DECISION N° 5 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PROGRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE DANS LES SERVICES

(Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat de progrès pour le développement de la langue basque dans les services à la population a été signé avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la période 2022-2025.

Il précise que l'article 3 de ce contrat précise les mesures prévues par le contrat de progrès : la mise en place d'un plan de formation à la langue basque pour un agent communal volontaire, la mobilisation d'une enveloppe pour la traduction des supports de travail et la proposition d'actions concrètes en langue basque dans le cadre d'un programme d'action.

Il présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 qui modifie l'article 3 du contrat avec la mise en place d'un plan de formation à la langue basque pour deux agents communaux volontaires.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet d'avenant N°1 au contrat de progrès 2022 pour le développement de la langue basque au sein des services communaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et à effectuer toutes les démarches qui y sont relatives, étant précisé que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 30 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 06/05/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 06/05/2024